

MESSAGE IMPORTANT POUR LES ENSEIGNANTES ET ENSEIGNANTS DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES NAVIGATEURS ET DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES DÉCOUVREURS

OBJET : Date limite pour la réception des demandes de congés sans traitement à temps plein et temps partiel (5-15.00), congés sabbatiques à traitement différé (5-17.00) et demande de participation au régime de mise à la retraite de façon progressive (5-21.00)

Bonjour à toutes,

Nous tenons à vous rappeler que la date limite pour envoyer les formulaires pour les congés et régime en objet demeure, pour l'instant, le **1^{er} avril 2020**, et ce, conformément à la convention collective. Ainsi, afin de pouvoir en bénéficier et préserver vos droits, nous vous conseillons fortement d'envoyer vos demandes avant cette date. Nous sommes actuellement en discussion avec les Services des ressources humaines pour s'assurer que le maintien de la date du 1^{er} avril ne cause préjudice à aucune enseignante en raison de la situation exceptionnelle que nous vivons actuellement.

Nous joignons les formulaires à cet envoi. Ils sont aussi disponibles dans l'Intranet sur la page des Ressources humaines, sous l'onglet Formulaires.
<https://navigateurs.sharepoint.com/sites/SRHU>

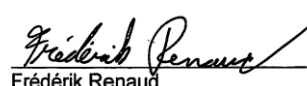
Pour le secteur des Découvreurs, nous vous invitons à utiliser le lien suivant : <https://sedrcsq.org/decouvreurs/> ou utiliser l'Intranet de la CSDD dans la « section services au personnel ». De plus, sachez que le 1^{er} mai est la date limite pour les demandes de congé sans traitement à temps plein pour une partie d'année scolaire.

Si vous éprouvez des difficultés avec votre demande, nous vous invitons à communiquer avec nous par courriel.

Recevez nos cordiales salutations.


MARTIN HOGUE
Président par intérim


ÉRIC COUTURE
Vice-président
Secteur des Navigateurs


Frédéric Renaud
Vice-président SEDR-CSQ
Secteur Découvreurs


MANON CASTONGUAY
Secrétaire-trésorière par intérim